



Début des évaluations nationales pour les élèves de CP et CE1

C'est l'une des nouveautés de la rentrée : l'évaluation de tous les élèves de plusieurs niveaux, une, voire deux fois par an. Cette semaine, ce sont les élèves de cours préparatoire (CP) et de cours élémentaire 1^{re} année (CE1) qui commencent. Leurs aînés de sixième et de seconde leur emboîteront le pas à l'automne.

• Quels niveaux sont concernés ?

Les élèves de CP – près de 840 000 – passent cette semaine une première série de tests de français (deux séances de vingt minutes) et de mathématiques (une séance de vingt minutes) puis une deuxième en février. Même dispositif pour tous les élèves de CE1 – environ 840 000 aussi –, mais avec des tests seulement en septembre. Dans la plupart des établissements, les élèves répondront sur un cahier. Ces tests, conçus par des agences du ministère, sont les mêmes dans toutes les écoles. Ils ont été pensés « dans un esprit de bienveillance » et « sont pleinement adaptés aux élèves qui entrent en CP et CE1 », selon le ministère de l'éducation.

Par ailleurs, tous les élèves de classe de sixième passeront des évaluations en ligne, en octobre. Quant aux lycéens de seconde – générale, technologique ou professionnelle –, ils passeront, eux, « un test de positionnement », avec deux séances de cinquante minutes, à la fin de septembre. Les tests (l'un de français, l'autre de mathématiques) se dérouleront sur tablettes. Le ministère de l'éducation précise que les parents de ces écoliers et collégiens bénéficieront d'« un retour individualisé » de la part des professeurs.

Lire aussi : Le ministère de l'éducation veut déployer une « culture de l'évaluation »

• Est-ce nouveau ?

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, avait déjà instauré dès la rentrée 2017 des évaluations en début de CP et de sixième – « moments-clés » du parcours scolaire. Ces tests sont étendus cette année aux élèves de CE1 et de seconde.

L'idée d'évaluer les élèves de certains niveaux n'est pas nouvelle : Xavier Darcos, ministre de l'éducation sous Nicolas Sarkozy, avait introduit des évaluations nationales pour les élèves de CE1 et CM2 à partir de 2009. Un dispositif abandonné en 2013 par Vincent Peillon, sous François Hollande, qui critiquait leur fiabilité.

• Quels sont les objectifs ?

Ces évaluations sont conçues « pour aider les élèves », a déclaré Jean-Michel Blanquer lors de sa conférence de rentrée. L'objectif « n'est pas de classer les enfants » ou « d'établir des moyennes de classe », mais « de connaître les compétences de chaque élève », a-t-il insisté.

Elles permettront, selon lui, à l'enseignant d'identifier les acquis et les faiblesses de chacun de ses élèves et d'adapter son enseignement, voire, pour les plus grands, de planifier les deux heures d'accompagnement personnalisé hebdomadaires en fonction des besoins du collégien.

Toutes les données, anonymisées, seront collectées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), l'agence de statistiques du ministère de l'éducation, pour fournir « des indications objectives » permettant d'« éclairer la politique éducative du

ministère », a ajouté M. Blanquer.

Ces évaluations « ne se transformeront pas en évaluation des professeurs et des établissements », a par ailleurs assuré le ministre. En revanche, il a annoncé la création d'une instance d'évaluation des établissements en 2019. M. Blanquer ne sait pas encore si les résultats de cette instance seront communiqués au public.

Lire aussi : Jean-Michel Blanquer : « L'ensemble des mesures prises sont des mesures sociales »

• Quelles sont les craintes et critiques des syndicats ?

Cette initiative, au mieux, agace les syndicats enseignants ; au pire, suscite de vives critiques. Le SNUipp-FSU, première organisation chez les instituteurs, qui a consulté les évaluations, les qualifie de « très inquiétantes » car « inadaptées ». Ces exercices – que le syndicat a mis en ligne sur son site – « ne respectent pas les apprentissages réels des élèves issus des programmes de maternelle » et « placeront artificiellement la majorité d'entre eux en situation d'échec et de stress important ».

Le SNUipp-FSU propose ainsi aux professeurs de « reprendre la main sur ces évaluations, de ne pas les faire passer dans l'immédiat, d'en sélectionner les items qu'elles jugent utiles à leurs élèves et de ne pas en saisir les réponses ». Les professeurs des écoles doivent en effet saisir les réponses sur un portail en ligne. L'interprétation ne sera pas menée localement, mais de manière automatisée et centralisée par un logiciel.

Autre critique : elles sont « inutiles ». Car les enseignants font de toute façon « passer des évaluations diagnostiques en début d'année », note le SGEN-CFDT, qui évoque une « évaluationnite » Rue de Grenelle et se demande à quoi servent, finalement, les bulletins scolaires trimestriels.

Le SE-UNSA rappelle pour sa part que les professeurs identifient forces et faiblesses de leurs élèves tout au long de la journée de classe. Valérie Sipahimalani, du SNES-FSU, craint une dérive vers un enseignement qui n'a pour but que de répondre aux examens (« teaching to the test » dénoncé par plusieurs experts dans les pays anglo-saxons) et non d'améliorer les connaissances des élèves et de leur apprendre à réfléchir.

Mais, surtout, les syndicats s'interrogent sur la finalité de ces évaluations. Ils dénoncent l'absence d'outils fournis aux professeurs pour remédier aux difficultés et rappellent que la formation continue reste inadaptée aux besoins. Ils y voient plutôt une évaluation du système éducatif, des professeurs et des établissements.

Sur le livre du ministre de l'éducation : Dans la tête de Jean-Michel Blanquer, ce méthodique ministre de l'éducation nationale